

Compte rendu de la FSU du CHSCT-SD79

Du 7 septembre 2021

1. *Situation sanitaire à la rentrée :*

L'administration rappelle le protocole départemental de gestion des cas contact à risque :

- protocole départemental

1^{er} degré : 1 cas = fermeture de 7 jours (fermeture pour les élèves uniquement car personnels pas considérés comme contact sauf peut-être ATSEM)

2nd degré : seul les cas contact à risque (sans masque, sans distance...) sont isolés car test à J0 et à J7, mais peuvent revenir en classe tous les élèves vaccinés et négatifs (retour en classe avec attestation sur l'honneur des parents). La CPAM fera un retour avec listes des élèves autorisés.

Même protocole pour le personnel vacciné (retour à J0 si test négatif)

Pour les non vaccinés isolement de 7 jours.

Le DASEN précise 4 classes du 1^{er} degré fermées : Bressuirais (2) Niortais (2). A noter il y a plus de cas dans le Nord du département avec un taux d'incidence plus élevé.

La FSU indique une certaine cacophonie dans l'application du port du masque intérieur /extérieur dans les établissements scolaires.

DASEN indique :

- Rencontre des chefs établissements, IEN, maire et FCPE pour « une politique départementale saine ».

- Port du masque à l'intérieur et à l'extérieur des établissements (mesure temporaire).

- Comme l'indique le protocole départemental port du masque obligatoire école/collège/lycées intérieur et extérieur.

- Obligation des masques à l'extérieur jusqu'au 30 septembre,

- retour avec une expérimentation pour 1 prof /1 classe normal.

- **1 salle/1 classe** sauf dans 4 établissements (collèges Rabelais, Fontanes, Mazières en Gâtine, Brioux sur Boutonne) expérimentaux et sauf les salles de spécialités (arts plastique, musique, sciences...).

- M. Le Préfet à l'autorité sur l'espace public et le DASEN sur l'espace scolaire. Le DASEN en lien avec le préfet a insisté sur l'obligation du port du masque droit commun en extérieur.

- Concernant le masque dans la cour, il permet le brassage des élèves.

- Les parents peuvent entrer sans Pass sanitaire dans les écoles.

Les réunions sans Pass sanitaire s'il y a port du masque + respect des gestes barrières est possible dans une école.

La FSU intervient : Certains directeurs imposent leur fonctionnement, alors que les discussions et les consignes, doivent émaner d'une consultation en équipe : il y a un dépassement de la fonction.

DASEN indique que la FAQ du 1^{er} septembre est très claire.

FSU : Un personnel devant être testé car cas contact, quel test ? Quelle démarche ? a-t-il un jour de carence ?...

Le DASEN répond : pas de jour de carence si le personnel doit se faire tester. Si un personnel a un enfant « Covid », il doit faire une demande d'ASA.

L'administration précise :

- Test antigénique pour le Jour 0 mais au Jour 7 c'est au choix soit antigénique soit autotest

- Le chef d'établissement prévient le personnel.

DASEN : Les maternelles qui n'ont pas de masque ne doivent pas être brassés. Pour le mélange GS/CP, il faut du bon sens. On peut demander aux parents de GS mais on ne peut pas les forcer.

- ***FSU*** : Pas de cohérence dans l'académie, pourquoi sommes-nous punis pour le port du masque en 2 Sèvres ?

DASEN :

- Les échanges avec les 7 établissements montrent que la profession est plutôt favorable au port du masque en extérieur.
- Le département est trop hétérogène au niveau taux d'incidence, il y a donc unification dans le département.
- C'est une mesure temporaire pour les taux en hausse.
- Dès qu'une amélioration sera constatée par ARS, l'Éducation Nationale...la mise en place du port du masque sera revue. Le seuil de 50/10 000 à toujours du sens aujourd'hui.

FSU : Quelles sont les règles pour l'accueil des parents dans les écoles maternelles ?

DASEN :

- Dans le protocole rien n'empêche d'accueillir les parents au sein des écoles **mais Non car le plan vigipirate** toujours en vigueur.
- Éventuellement un parent à tour de rôle dans la classe, notamment en TPS.

FSU : Comment va se passer la campagne de test ?

L'administration répond :

- Dans le 1^{er} degré test sanitaire en auto-prélèvement à la maison ou sur site
- dans le 2nd degré(collège) test antigénique. Pas au lycée.
- Un jour fixe pour suivre les clusters...la tendance va essayer d'être suivie (commencer les tests dans les clusters)

Le DASEN : Le but est d'avoir une régularité semaine par semaine qui n'empêche pas un autre fonctionnement en cas de cluster.

FSU : En cas de classe fermée que se passe-t-il pour les collègues ?

DASEN :

- ouverture d'une classe virtuelle (par mail). Tous les enseignants ont reçu un mail qui ouvre leur propre classe virtuelle avec un code qui pourrait être donné aux parents (pas une obligation). L'enseignant met en place un distanciel sur les 7 jours.
- Mail reçu avant la rentrée et qui est propre à chaque enseignant. (28 août)

UNSA : une structure de jeu peut être admise à un autre groupe au bout de 12h ?

L'administration répond :

- Cela dépend si l'espace est à l'intérieur ou à l'extérieur. La durée de particules virales sur une surface est difficile à déterminer, cela dépend des matières...

Il faut conserver les gestes barrières (lavage des mains, désinfection ...)

2. Plan vaccinal.

DASEN :

- discussion commencée le 28 juin dernier.
 - Tous les personnels du second degré (enseignants, AESH, ASSEDU...) peuvent bénéficier de la facilitation de ce calendrier vaccinal mis en place dans chaque établissement.
 - Proposition qui serait faite aussi aux collégiens et lycéens sur la base du volontariat, mais aussi aux personnels
 - le but, faciliter la vaccination et pouvoir vacciner tout le monde en 4 semaines.
 - Toutes les structures sont donc réparties sur les 12 centres du département.
 - Si le collège est à proximité (< 2 Km) le déplacement se fait à pied.
 - > 2 km → organisation d'un transport ou une équipe mobile (SDIS) vient directement au sein de l'établissement
 - Calendrier en 3 phases :
 - lycées car pas besoin d'autorisation parentale
 - les établissements les + proches
 - les établissements les + éloignés
- ⇒ Objectif : avoir une première dose au 1^{er} octobre.

Au 19 août 60 % de primo vaccinés. Puis 80 % août. On estime à 10 % sur 6000 qui ne souhaiteraient pas être vaccinés.

- Les effectifs de vaccination ne sont pas encore connus, les chiffres ne sont pas énormes car la majorité des vaccins a déjà été faite pendant les vacances

FSU : Où en est la distribution des masques ?

DASEN répond que la distribution est en cours dans les écoles.

Le SG précise que :

- Les masques ont été « colisés » et sont partis dans les différentes circonscriptions.

- Le rectorat a reçu les masques renforcés (FFP2) et les masques inclusifs devraient arriver.

FSU : Les autotest non utilisés sont où ?

DASEN : -Directement distribués dans les lycées et collèges, un inventaire va être fait pour pouvoir ensuite distribuer aux personnels.

Départ de M le DASEN 11 h 10

FSU : Quels sont les conseils pour les sorties à la journée, à la semaine... ?

Le SG répond que :

- Si le site est réservé strictement aux élèves de l'établissement scolaire en question, l'accès peut se faire sans Pass sanitaire pour élèves, parents, animateurs, enseignants...

- Si le site n'est pas réservé au public les obligations vaccinales réémergent ainsi que le Pass sanitaire.

- Un séjour long multiplie le nombre de contraintes.

- Réponse de principe serait oui **mais** à requestionner à la date du séjour.

FSU : qui doit vérifier le pass ?

Le SG répond que :

-le chef vérifie en amont les pass, ainsi que le responsable du site visité.

3. Questions diverses ?

UNSA : Problématique sur le mouvement et la répartition des postes à la rentrée.

L'administration reconnaît un vrai retard généralisé sur toute la France.

La FSU intervient pour faire remarquer la maltraitance engendrée sur les affectations des collègues avec les nombreuses absences d'enseignants, une véritable pénurie ? La FSU avait averti et pourtant le mouvement 2nd et 1^{er} degré n'est pas résolu ? Y a-t-il eu appel à des contractuels ?

Le SG répond que :

- 7 contractuels déjà recrutés et autorisation pour 15 au total pour le 1^{er} Degré.

- La demande a été faite au ministère pour l'ouverture de la liste complémentaire pour le 1^{er} Degré. La réponse n'est pour le moment pas connue.

FSU : Sur le cas d'un RSST pas évalué pour une demande de CLM comment cela va-t-il être traité ?

Le SG indique :

- La DSDEN ne peut pas intervenir sur les noms prévus au comité médical. Cela ne dépend pas de l'éducation nationale.

L'administration précise que le cas n'est pas prévu au prochain comité médical.

SG : contractualisation de médecins « de ville » qui vont faire office de médecin du travail.

Le contact du service médical est possible sam@ac-poitiers.fr

Pour les AESH, un point sera fait en intersyndicale jeudi en audience avec le DASEN.

Les représentants de la FSU au CHSCT.